

L'EUROPE COMMUNIQUE POUR MAYOTTE

MAMOUDZOU, LE 10-06-2020
L'AUTO-ENTREPREUNARIAT ET LES FONDS EUROPÉENS

L'AUTO-ENTREPREUNARIAT A MAYOTTE : ENFIN, DU NOUVEAU !

Depuis le 15 Avril 2020, avoir le statut d'auto-entrepreneur est enfin possible à Mayotte !

Le régime de l'auto-entrepreneur, en faveur d'une meilleure reconnaissance du travail indépendant, été mis en place en France le 1er janvier 2009, suite à la loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 en date du 4 août 2008.

La décision d'application de cette loi à Mayotte, depuis le 15 avril 2020, a été officialisée lors d'une rencontre, le Mercredi 27 Mai, à la chambre consulaire de Mayotte, en présence du Préfet, de la Directrice de la CSSM, de représentants de la CMA et de la CCI.

En effet, ce nouveau statut est un régime simplifié pour celles et ceux qui veulent entreprendre. Il assure également aux porteurs de projet et auto-entrepreneurs un avenir en leur permettant de cotiser à la caisse de retraite et à la caisse de formation des sociétés.

Le Préfet a rappelé que ce statut permettra de pallier une carence locale favorisant l'économie informelle et, de ce fait, va encourager de nombreux porteurs de projets à franchir le pas.

Enfin, en tant qu'auto-entrepreneur, vous pouvez occuper votre emploi, donc garder votre revenu principal, en toute légalité, tout en montant votre projet.

Vous souhaitez créer votre société ? Connectez-vous sur le site autoentrepreneur.urssaf.fr - muni d'un RIB, d'une pièce d'identité et de votre projet. Puis, selon votre code APE (Activité Principale Exercée), vous serez dirigé et rattaché à la CCI, la CMA ou la CSSM qui vous soutiendront dans votre projet.

En outre, le site autoentrepreneur.urssaf.fr simplifie les démarches administratives et vous ouvre un espace professionnel en ligne pour déclarer vos revenus.

Demandeurs d'emploi, vous avez envie de vous lancer ?

Ce régime vous permet de bénéficier de l'ACRE (aide à la création ou à la reprise d'une entreprise).

Relation presse :

PUBLIMAH - Sylvia MAHÉ
Co Préfecture de Mayotte
Mail : direction@publimah.com

Reférent Préfecture :

Catherine PRIVAT
leurope-sengage-a-mayotte@mayotte.pref.gouv.fr